

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SÉANCE DU VENDREDI 12 décembre 2025
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 04 décembre 2025**

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1er Adjoint,
M. Maurice GARSAULT, 2^{ème} Adjoint,
Mme Anne-Marie CHEVALIER
M. Nicolas AUMONIER,
M. Sébastien BOITTE,
M. Christian PETITPAS,
M. Richard LETORT,
M. Simon LATRECHE,
Mme Céline DUPONT,
M. Michel GALMEL,
Mme Françoise POUCHUCQ,
Mme Solange VIORNAY,
M. François VIROT,

ABSENTS EXCUSES

Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. Patrick JOURDAIN, Maire

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Sébastien BOITTE en qualité de Secrétaire de séance.

Le Conseil est appelé à observer une minute de silence en mémoire à J.N. COUDREAU, membre du 1^{er} Conseil de 2008 à 2014.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu.

2) SIGNATURE DE CONVENTION AVEC S.N.A. :

Bien que le SIVOS est uniquement concerné par cette convention,(65 pages), Monsieur le Maire tenait à en informer le Conseil car la commune est partie prenante dans cette structure. Il est à noter que cette convention est signée auprès de la CAF qui nous accorde une subvention.

3) SIGNATURE DE CONVENTION AVEC BIRDZ (déploiement des compteurs d'eau). :

Il s'agit de signer une convention auprès de la société BIRDZ sous traitant du SIEVN et de VEOLIA pour un relevé des compteurs d'eau. Ce déploiement sur la commune permettra à VEOLIA de connaître la consommation réelle en l'absence des usagers. Il est à noter que cela n'a aucune impact tarifaire. Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

4) TRAVAUX DIVERS DE SECURITE ROUTE ET MAIRIE :

a) Un achat auprès de la Société TIC Sécurité pour environ 600 € ferme est en étude avec une société spécialisée en matière d'assurance des bâtiments. Le coût est bien sûr trois fois supérieur annuellement aussi le conseil préfère avoir de plus amples renseignements avant de déterminer le niveau de tranquillité de la nouvelle mairie. Il est précisé qu'une liaison par GSM est indispensable.

b) Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune sera dotée de LEDS en 2026 (fin rue de Paris et quartier du bout de la ville en accord avec le responsable des travaux du SIÈGE.

c) Sans pour autant modifier l'ordre du Conseil, M. VIROT François prend la parole sur divers sujets dans Corbie. Le Conseil à bien noté le problème du virage du C22 en direction de Panilleuse, ainsi que l'état de la rue du Hameau maltraité par les sous-traitants d'ENEDIS. Une aparté est évoquée sur un agriculteur traversant le hameau et qui ne respecte pas la signalisation. Il appartient à la gendarmerie de prendre en charge cette inquiétude.

M. LETORT Richard demande une date pour la réfection de la chaussée. Un budget raisonnable avec la fin du 1^{er} emprunt et la restitution de la TVA pourra être programmé pour 2029.

Pour l'heure, le virage de la rue du hameau pour 24 000€ est accepté à l'unanimité dès maintenant. Il est d'autre part bien reconnu du travail de nos agriculteurs.

5) TRAVAUX SUR ECOLES :

Monsieur le Maire récapitule les travaux réalisés sur l'ancienne classe. Isolation, électricité, fenêtres, sanitaires, tableau numérique. Divers experts ont réalisé les mesures nécessaires sans pour autant relevé des anomalies essentielles. Des modifications sont apportées en particulier sur les aérations et l'évacuation des eaux pluviales, (en commande une traversée pour un éloignement indispensable auprès de GALMEL Paysage). Un revêtement extérieur en chaux a été appliqué pendant les vacances d'hivers. Pour répondre aux besoins de l'éducation nationale, le plancher sera complètement refait avec une isolation par le sol et la pose d'un carrelage. Le coût total est estimé à 30 000€ et fait donc l'objet d'une DETR. Le Conseil approuve ce planning. Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches auprès de l'Etat et du Département ou toutes actions nécessaires à cette opération

6) RECENSEMENT 2026 :

Mme LANFRANCHI née LEBLANC Thérèse sera présentée aux vœux du Maire le vendredi 09 janvier. Nous remercions les riverains de lui accorder le meilleur accueil pour sa mission de recensement 2026.

7) REPONSE A UN MAIL :

Le Conseil ayant déjà répondu à ce mail, remercie M. François VIROT pour son intervention.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

Il est donné lecture au Conseil :

- ◆ Le Conseil remercie à nouveau Seine Promotion pour sa remise gracieuse de la pénalité suite au jugement du tribunal administratif. Cependant, il est rappelé que la commune reste à devoir 1 500€ pour cette affaire. Monsieur le Maire demande un règlement immédiat à notre secrétaire.
- ◆ Il est porté à connaissance d'un éventuel problème avec EDF. En effet, les abonnements de l'éclairage public a toujours été facturé et réglé par la commune. Cependant EDF ne trouverait pas notre engagement. De ce fait les consommations n'auraient pas été facturées et nous demande ce règlement. Le Conseil à l'unanimité n'est pas opposé à cette opération, mais avant toutes décisions veut connaître le montant « dérisoire » restant du. La décision sera prise par le budget du prochain conseil.
- ◆ Il est fait lecture des remerciements du Président du Club des aînés pour la subvention exceptionnelle, ainsi que la prise en charge par la commune des coûts du placard.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil à l'unanimité approuve les D.M. nécessaires aux modifications du budget (chapitre à chapitre) et demande à actualiser en 2025 les engagements et les reports à nouveau.

Le Conseil n'ayant plus de questions, et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h 25. La prochaine séance aura lieu après les élections de 2026 prévues les 15 et 22 mars 2026.

Le maire remercie l'assemblée.